



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 1^{er} février 2021

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil municipal le 17 juin 2019.

Par courrier, réceptionné le 21 décembre 2020, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 28 janvier 2021 par visioconférence via Lifesize, pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, à partir de votre projet de PLU.

La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre projet de PLU assorti de la demande suivante :

- revoir les classements liés aux zones humides. Seules les zones humides de classe 1, de classe 2 ainsi que les zones humides à enjeux du SAGE des deux Morin sont à faire apparaître. Concernant les zones humides de classe 3, elles peuvent être affichées uniquement si leur caractère humide est avéré et ce, après vérification de terrain ;

- ne pas mettre l'Aubetin en NZH ;


- dans le règlement des zones A, ne pas autoriser les bureaux et commerces sauf si la construction est à caractère agricole ;

Enfin la commission préconise de réaliser un schéma des circulations agricoles, en concertation avec les exploitants.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Dominique FABRE
Mairie
8, rue du Moutier
77320 FRETOY

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur

Laurent BEDU